

Les Œuvres Pies

Monsieur le Directeur du REVEIL, Montréal.

Mon cher Directeur,

J'ai lu dans *La Patrie* de samedi dernier des choses anti-religieuses, des choses impies et hérétiques, signées, s'il vous plaît, par un Mounsignor de l'Eglise du Canada, et qui aurait certainement provoqué les foudres de notre vénérable archevêque si elles avaient été écrites par un laïque *indigne et ridicule*.

C'est intitulé "Notes de Voyage," par Mgr. Henri Têtu. (*La Patrie*, numéro du 5 janvier 1901, page 4.)

Voici deux extraits de ces intéressantes notes :

"Je suis allé deux fois à l'église de Saint-Joachim, monument érigé en souvenir du Jubilé sacerdotal et épiscopal de Léon XIII. C'est aux instances réitérées de Mgr d'Hulst que le Pape a cédé, car il était d'abord opposé à cette construction. Il y consentit à la fin, mais il était bien entendu que le coût ne dépasserait pas cent mille piastres. On sait ce qui arriva. L'abbé Brugidon fut chargé, je ne sais pourquoi, de diriger les travaux et de percevoir les souscriptions qui lui vinrent de partout et, comme toujours, surtout de la France. Très zélé et rémuant, l'abbé dépensa sans compter, se fit voler peut-être, et quand l'édifice fut livré au culte, ce fut un nouveau désastre financier dont le bruit se répandit dans tout l'univers. Le Canada avait fait royalement sa part et j'ai prouvé dans le temps que la province de Québec, en particulier avait contribué plus que tout autre pays, proportion gardée, de la population, à l'érection du nouveau temple. Ce qui n'empêcha pas l'abbé de demander encore et de demander toujours. Il avait réservé à notre province l'honneur de payer le terrain dont il avait oublié, je suppose, de faire tout d'abord l'acquisition ! On comprend la juste indignation du Souverain Pontife quand il apprit que cette écervelé avait dépensé plus d'un demi million de dollars, s'était endetté sans aucune mesure, et que l'Eglise était loin d'être terminée.

Le 20 juillet 1898, Sa Sainte-É rendit un décret pour enlever au néfaste Brugidon tous les pouvoirs qu'Elle lui avait accordés, et pour les transférer à la congrégation des Pères Rédemptoristes. Le Saint-Père s'est réservé la propriété de l'église et grâce à la générosité des évêques et

des prêtres il a pu faire dire toutes les messes, dont les honoraires avaient été confiés à l'indigne administrateur.

.....
 "Une autre église dont, je l'espère, on n'entendra plus parler, c'est celle de Saint-Patrice pour les Pères Augustins voulaient construire pour les Irlandais—qui ont déjà Sainte-Agathe des Goths—près de l'ancienne villa Ludavici. Ils firent appel à la charité des fils de la Verte Erin et ce dans tout l'univers. L'un des Pères alla même faire des collectes aux Etats-Unis, le Canada donna sa contribution, et en 1891, j'allai moi même remettre ici quelques aumônes au directeur de la nouvelle entreprise

"Celui-ci me fit visiter un beau monastère ou collège qu'il avait fait construire, puis à côté, les fondations de la nouvelle église nationale irlandaise.

Aujourd'hui la position est loin d'être améliorée et il n'y a pas plus d'église que sur la main.

Les Pères avaient, je suppose, dépensé tout l'argent pour l'érection du collège, et s'étant trouvés en mauvaises affaires, ils ont vendu à des religieuses Bénédictines qui ne bâtiront certainement pas l'église en question, n'en ayant pas les moyens, et qui ont même détruit, pour l'utiliser ailleurs, une partie des fondations, l'autre partie étant recouverte de terre et servant de jardin.

Je veux bien croire que les Révérends Pères étaient de bonne foi et qu'ils avaient l'intention de construire l'église après le presbytère, mais ils auraient donné une meilleure preuve de leur esprit de justice et de prudence en commençant par l'église."

Il ressort de tout cela que les catholiques, et notamment les Canadiens Français, ont été trompés et filoutés par l'abbé Brugidon et les Augustins.

Si de simples chrétiens non tonsurés, comme vous et moi, s'étaient permis de recourir à de semblables manœuvres pour se faire des rentes, on les aurait jetés en prison, et avec raison. Car enfin, il s'agit ici purement et simplement d'obtention de fonds sous de fausses représentations, et notre Code Criminel ne badine pas sur ce chapitre.

La conclusion à tirer de ces faits peu édifiants que nous révèle Mgr Têtu, c'est qu'à l'avenir si les Canadiens-Français sont appelés à sous-